



## RÈGLEMENT INTÉRIEUR

### Ecole LEVAUFRE - DONVILLE LES BAINS

#### Etude surveillée/Garderie : 16 H 30 - 18 H 30

Tous les enfants fréquentant l'étude ou la garderie, doivent être inscrits. Le justificatif sera conservé.

A partir de 16h45 tous les enfants partent en étude et rejoignent la garderie à la fin de leurs devoirs.

Les enfants inscrits à la garderie doivent en toutes circonstances :

- Respecter le personnel et bannir toute expression injurieuse ou irrespectueuse,
- Obéir aux ordres donnés et se conformer aux consignes des adultes,
- Respecter impérativement les horaires - **Fin de la garderie à 18h30.**

Les enfants inscrits à l'étude doivent :

- S'engager à étudier leurs leçons ou à pratiquer des activités scolaires,
- Rester assis,
- Rester silencieux,
- Obéir aux consignes de l'agent chargé du service étude,
- Respecter impérativement les horaires - **Fin de l'étude à 18h00.**

**Nous vous rappelons que l'étude est un service surveillé et non un soutien scolaire, il appartient aux parents de vérifier les leçons avec l'enfant.**

En cas de non-respect des règles, l'agent en charge de la surveillance en informera les parents.

Il est rappelé enfin, que les enfants doivent **être autorisés par écrit à quitter seuls l'école** pour regagner leur domicile, soit à la fin de l'étude à **18 heures**, soit à la fin de la garderie à **18 h 30**.

#### Garderie : 11h30 - 12h15

Surveillance dans la cour (sans service restauration).

- Les enfants doivent être inscrits,
- Service gratuit,
- Respecter impérativement les horaires - **Fin de la garderie à 12h15.**  
**Passé cet horaire l'enfant rejoint le service cantine qui sera facturé.**

**Cantine : 11 H 30 - 13 H 20**

Surveillance dans la cour (après le repas).

Il est rappelé que les enfants doivent en toutes circonstances :

- Respecter le personnel et bannir toute expression injurieuse ou irrespectueuse,
- Obéir aux ordres donnés et se conformer aux consignes des adultes.

Au cours des repas, ils doivent s'abstenir de :

- Crier,
- Se lever,
- Gaspiller la nourriture.

Le moment du repas doit être un moment convivial ; il est impératif qu'il se déroule dans le calme.

**La cantine est un service et chacun doit être conscient que tout débordement entraînerait une exclusion momentanée ou définitive.**

**Cette sanction pourrait être prononcée par Monsieur le Maire, Monsieur FAVRAY, responsable du service périscolaire, après rapport de l'incident par l'agent chargé de la surveillance.**

Le: .....

**L'élève,**

**Les parents,**